Image not found or type unknown

Question sur la garde de mon fils

Par **tomitom75**, le **05/10/2012** à **16:32**

Bonjour,

J'ai 24ans, ma compagne (ou plutôt "ex") en a 22.

Nous avons un enfant de 6 mois, et nous vivions tous ensemble dans mon appartement.

La mère ne travaille pas et ne dispose d'aucun revenu, moi oui.

Nous sommes en pleine séparation, donc elle est partie avec mon fils chez ses parents.

Sa famille est gabonaise, très catholique, traditionnellement et culturellement très différente de la mienne. Nous sommes d'ailleurs en froid, je ne supporte pas leur maison, les odeurs, le manque de propreté etc...

Je ne peux concevoir que mon fils soit élevé chez cette famille, de plus l'immaturité et le manque de réflexion de la mère de mon fils m'inquiètent énormément, pour l'éducation et l'épanouissement de mon fils.

Je vis à quelques minutes de chez eux, mais je ne peux pas rester plus longtemps car je sature de la seine st denis. (j'avais emménagé afin de faciliter l'installation de mon fils chez moi, avec sa maman. Elle ne pouvait pas vivre trop loin de sa famille).

Ma question est donc, comme nous ne parvenons pas à nous entendre sur rien (elle n'écoute rien) comment assurer l'épanouissement de mon fils et la bonne éducation, sachant que je ne peux vivre avec la maman, et que je vais surement changer de région?

Comment se passeront les gardes? Vais-je le voir suffisamment pour que son éducation soit assez influencée par mes valeurs?

Comment être sûr qu'ils ne partront pas vivre au Gabon? Elle m'a déjà informé qu'il allait être circoncis, chose que je refuse catégoriquement!!

Comment agir avant qu'il ne soit trop tard?

Merci d'avance pour vos conseils éclairés, je reste à votre disposition pour plus d'informations.

Cordialement,

Tomitom75

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés